

4) FONCTION PUBLIQUE

4-5) Régime indemnitaire

4-5-1) Régime indemnitaire

RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis le 13 juin 2013, Elisabeth CHAUVEL est reclassée « éducatrice principale de jeunes enfants ». A cet effet, il est proposé de modifier le tableau concernant le régime indemnitaire de cet agent en remplaçant l'ancien grade « éducateur chef de jeunes enfants » par « éducateur principal de jeunes enfants ».

Grades	Nbre d'agent /grade	Indemnités		Coef multiplicateur/ agent	Coef global proposé par cadre d'emploi (au prorata du tps de travail)
		Nature	Montant de réf annuel		
AGENTS TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attachés principaux territoriaux	2	IFTS	1 471.18	1 à 8	9,326
Rédacteur principal 1ère classe	1	IFTS	857.82 €	1 à 8	4,248
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	IAT	464.30 €	1 à 8	6,310
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	IAT	449,29	1 à 8	8,420
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	IAT	449,29	1 à 8	8,420
Adjoint technique 1ère classe	2	IAT	464,3	1 à 8	8,140
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	4	IAT	469,67	1 à 8	23,688
Adjoint technique principal 1ère cl	1	IAT	476,09	1 à 8	6,531
Agent de Maîtrise Principal	1	IAT	490,04	1 à 8	6,920
Technicien principal 1ère classe	1	ISS	6 839,91		0,687
FILIERE ANIMATION					
Animateur territorial	1	IFTS	857,82	1 à 8	4,183
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	IAT	449,29	1 à 8	4,210
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Educateur principal jeunes enfants	1	Prime de service	7.5 % des traitements bruts annuels	Maxi 17%	12,690%
Infirmière de classe normale	1	Prime de service	7,5% des traitements bruts annuels	Maxi 17%	17,000%

		Prime spécifique		90 €/mois	90 €/mois
Auxiliaire de puériculture	3	Prime de service	7,5% des traitements bruts annuels	Maxi 17%	9,00%
		Prime spéciale de sujétions	10% du TIB		30,00%
Agents sociaux	3	IAT	449,29	1 à 8	12,630
Contrat CDI					
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	1	P de service et rendemt	1 659 €		1,420
		ISS	10639,86		1,0165

Décision :

Le conseil communautaire décide de modifier le tableau des régimes indemnitaires comme indiqué ci-dessus

5) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5-7) Intercommunalité

5-7-1) Réforme territoriale

RAPPORT DU PRESIDENT

- Réunion tous les lundis à compter du 2 février sur le projet de territoire
- A terme, il pourrait être décidé d'être accompagné par un cabinet conseil
- Le conseil sera interrogé à la réunion de février sur l'opportunité de mener une étude sur un périmètre de fusion englobant Arguenon Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Lamballe Communauté, Mené, Pays de Duguesclin, Pays de Matignon, Pays de Moncontour, Plancoët-Plélan.

7) FINANCES LOCALES

7-1) Décisions budgétaires

7-1-1) Orientations budgétaires 2015

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires pour 2015. Le projet a été élaboré en collaboration avec le vice-président aux finances, Olivier MORAND et les services communautaires.

La situation budgétaire d'entrée :

Le bilan de la comptabilité communautaire de 2014 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de :

123 500 € pour l'exercice, auquel s'ajoute un excédent cumulé de :

1 113 500 €, soit au total un excédent utilisable de 1 237 000 €.

En 2015, après équilibrage de la section d'investissement, déficitaire de :

394 000 € en 2014, seuls 843 000 € pourront être utilisés.

Une première approche budgétaire, basée sur une reconduite des politiques et pratiques de 2014 prévoit un excédent utilisable de 387 000 € à la fin de 2015 après approvisionnement de la section investissement.

Dans la mesure où les dotations d'Etat diminueront encore de 75 000 € en 2016 et 2017, cet excédent est faible et doit être au minimum préservé pour pouvoir continuer à fonctionner et investir dans des conditions acceptables.

Toutefois, le reversement de l'excédent inutilisé du service déchets, décidé lors du conseil communautaire du mois de décembre n'a pas été pris en compte, mais il s'agit là d'une opération budgétaire exceptionnelle, qui permet une capacité d'investissement ponctuelle, sans dégager de trésorerie supplémentaire.

Orientations pour l'élaboration du budget 2015 :

Elles visent à assumer le fonctionnement de nos services tout en continuant à avoir des projets. Les propositions suivantes sont faites.

1) Faire des économies de fonctionnement :

Service général - Faire des économies sur tous les postes de dépenses où cela est possible :

Au service enfance jeunesse :

- faire appel le moins possible aux prestataires externes,
- mener en 2015 une réflexion sur les temps d'ouverture des micros crèches et des accueils de loisirs, pour un impact en 2016,

En ce qui concerne la vie associative :

- maintenir nos aides aux emplois associatifs,
- renégocier avec les communes qui les abritent, les charges locatives des associations d'apprentissage artistique qui sont remboursées aux associations par la CCAH,
- plafonner à 1000 € au lieu de 1500 € notre plafond d'aide aux manifestations culturelles ordinaires,
- réduire globalement de 3 % (sauf emplois associatifs) nos aides à la vie associative,
- réexaminer notre contribution à l'opération Cap Armor pour un impact (diminution) en 2016.

Sur les voyages éducatifs des collèges :

- l'enveloppe globale est passée de 3900 € en 2009 à 10 600 € en 2014. Il est proposé de la ramener à 7000 €, la part de chacun des 2 établissements étant fixée en fonction du nombre d'élèves.

Au niveau du poste logement :

- diminuer de 500 € nos aides à l'accession sociale à la propriété.

2) Assumer nos engagements d'investissement, avec notamment :

- la poursuite des projets engagés en 2014,
- le maintien des fonds de concours aux communes de Dolo, Plédéliac et Tramain,
- en remplacement de l'enveloppe « fibre » de 300 000 €, sanctuariser la capacité d'emprunt correspondant pour la première phase de mise en œuvre de la fibre optique sur notre territoire (Dolo, Tramain : la nouette, PA des vallées, Langouhède).

Les projets :

Il vous est proposé les priorités suivantes :

1) Projets structurants :

- Le pôle santé : se mettre en capacité de décider, avant la fin de l'année 2015, de l'opportunité et de la faisabilité d'un pôle médical sur le territoire et ce, afin de prévoir les investissements nécessaires.
- Le local aviron : faire les études rapidement pour être en capacité de faire les demandes de subventions, l'objectif étant de limiter la participation communautaire à 100 000 €,
- Projet de ski nautique sur câble à Dolo. Se mettre en capacité d'y faire face en 2016.

2) Maintien et renforcement d'ouvrages :

- Aménagement du pas de tir à l'arc et renouvellement du jalonnement des chemins à la SSN
- Remplacement des huisseries de la maison pêche et nature, (devis engagé en 2014)

3) Dans les budgets économiques :

- Réfection de la voirie du PA du Plessis (ancienne ZA communale),
- Travaux d'aménagement limités au PA des Vallées (entrée des entreprises),
- Vente du local TOURNAFOL à l'entreprise SOBREVAL,
- Mener les études afin de mettre en œuvre, en 2016, la viabilité de la réserve foncière des Quatre Routes,

3) La fiscalité :

Il est proposé de ne pas activer ce levier au BP 2015.

Proposition :

Monsieur le président demande à l'assemblée d'adopter ces orientations, tout en appuyant sur le souhait du bureau communautaire de préserver le domaine économique, compétence première de la CCAH.

Décision :

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble des orientations budgétaires présentées ci-dessus.

7-3) Emprunt

7-3-1) Remboursement anticipé du prêt pour l'acquisition du bâtiment TOURNAFOL

RAPPORT DU PRESIDENT

Il est proposé de donner mandat au président pour procéder au remboursement anticipé du prêt ci-dessus, en prévision de la vente du bâtiment.

Décision

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder au remboursement anticipé du prêt ci-dessus, en prévision de la vente du bâtiment.

7-4) Subventions

7-4-1) Valérie ALORY - ouverture d'un dépôt vente à Plénée-Jugon

RAPPORT DU PRESIDENT

Mme Valérie ALORY a ouvert, depuis le 2 août 2014, un dépôt vente, rue du Mené à Plénée-Jugon, dans un local en location.

Les investissements sont limités (1727,33 € retenus) et l'installation, dans le cadre d'une micro-entreprise n'a pas engagé d'autres partenaires financiers.

Pour son installation, Mme Alory pourrait bénéficier d'une aide de 172,73 €, si l'on admet que l'absence d'un autre partenaire, pour une opération très modeste financièrement, peut être acceptée.

Il faut noter qu'une partie de la recette sur la vente de jeux et jouets pour enfants, est reversée à l'association humanitaire « Rêves d'enfants ».

Proposition :

- Verser à Mme Alory une aide de 172.73 €.

Décision :

Le conseil communautaire décide d'allouer une aide de 172.73 € à Mme ALORY.

7-4-2) THERMIGAS - Aide à l'immobilier d'entreprises :

RAPPORT DU PRESIDENT

L'entreprise THERMIGAS, dirigée par M. Patrice LE DU, est spécialisée dans le chauffage des bâtiments industriels de moyens et grands volumes. Son siège social et son atelier de fabrication sont implantés à Lamballe.

M. LE DU va développer dans le parc d'activités des Vallées un atelier secondaire, dédié à la fabrication de réservoirs de gaz. Le projet comprend l'acquisition de l'ex local « Concept Mag » et son agrandissement, le tout pour un montant estimatif de 333 159 €. Il prévoit la création d'au moins 3 emplois dans un délai de 3 ans, à compter du début d'activité.

M. LE DU sollicite une aide économique pour accompagner cette implantation.

Pour les demandes d'aide à l'immobilier d'entreprise, la CCAH applique un taux, de 3,5% du montant de l'investissement, dans la mesure où il y a création d'emplois. Pour ce dossier, l'aide pourrait donc être de 11 660 €. Le bureau communautaire du mois de décembre a émis un avis favorable.

Proposition :

- Allouer à l'entreprise Thermigas une aide de 11 660 €.

Décision :

Le conseil communautaire décide d'allouer une aide économique de 11 660 € à l'entreprise THERMIGAS.

7-7) Avances

7-7-1) Versement d'une avance remboursable au Centre Intercommunal d'Action Sociale

RAPPORT DU PRESIDENT

Le CIAS envisage de contracter une ligne de trésorerie pour faire face aux délais de paiement de ses financeurs.

En attendant et afin notamment de payer les salaires de janvier, il sollicite une avance remboursable de 30 000 € auprès de la communauté de communes, avance qui sera remboursée au cours de l'année 2015.

Proposition :

- Verser une avance remboursable de 30 000 € au CIAS.

Décision :

- Le conseil communautaire donne son accord pour verser une avance remboursable de 30 000 € au CIAS.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8-8) Environnement

8-8-1) Redevance ordures ménagères – Effacements de dettes

RAPPORT DU PRESIDENT

Dans le cadre d'un dossier de rétablissement personnel recommandé par la commission de surendettement des Côtes d'Armor, les dettes de REOM de deux administrés seront effacées. Cette décision se matérialise pour la CCAH par l'émission de mandats au compte 6542 d'un montant de 82.33 € et 411.62 €.

Proposition :

- émettre les mandats indiqués ci-dessus.

Décision :

Le conseil communautaire adopte la proposition ci-dessus.

7) FINANCES LOCALES

7.5) Subventions

7-5-1) Subventions 2014 aux associations communautaires

Il est proposé de verser aux associations communautaires une partie des subventions concernant l'année 2015, soit :

Les subventions de fonctionnement : 50% de la subvention 2014

Les subventions concernant les emplois associatifs,

La subvention d'équipement à la Station Sport Nature pour 2015

Subventions de fonctionnement aux associations communautaires	Subventions allouées en 2014	Acomptes à verser (50%)
Station Sport Nature (subv fonct CCAH voile + VTT + 6 700 € Jugon)	18 775.00	9 387.50
Aviron (1 500 € Plédéliac + subv fonct CCAH)	2 288.11	1 144.05
Judo	1 669.74	834.87
Hunaudaye Tonic	1 516.84	758.42
Avron	731.25	365.63
Team Biker	4 597.22	2 298.61
Groupement Jeunes de Vallées	2 347.02	1 173.51
Groupement jeunes Hunaudaye	965.65	482.83
Théâtre	1 114.05	5 570.03
Danse	4 765.20	2 382.60
Association de dessin – Atelier d'Arts Céruleum	1 835.25	9 17.63
Association musicale	51 730.00	25 865.00
Maison de la Pêche	4 575.00	2 287.50
Office du Tourisme subvention fonctionnement dont 20 000 € aide à l'emploi	42 700.00	11 350.00
Ferme d'Antan	1 500.00	750.00
Subventions aux associations communautaires Concernant les emplois associatifs	Subventions 2015	
Maison de la Pêche : 3 emplois associatifs		24 000.00
Office du Tourisme dont 20 000 € aide à l'emploi		20 000.00
Ferme d'Antan : 2 emplois associatifs		16 000.00
Association Château de la Hunaudaye : 2 emplois associatifs		16 000.00
SSN : 1 emploi associatif		8 000.00
Office Communautaire des Sports : 2 emplois associatifs dont 1 mi-temps et 1 20/35 ^{ème}		8 571.00

Décision :

Le bureau communautaire adopte la proposition ci-dessus.

7-5-2) Demande de subvention du comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs pour l'organisation du challenge junior de cyclisme en 2015 et du tour de Bretagne cycliste en 2016 :

Le comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs nous sollicite pour l'organisation du Challenge National Junior de cyclisme qui se déroulera le 17 mai 2015.

Nous sommes sollicités à hauteur de 6 000 €. Pour rappel en 2012, pour l'organisation de cette même manifestation nous avons accordé une aide de 5 000 €.

Une rencontre avec les organisateurs, le maire de Jugon-les-Lacs et le Président du conseil général a eu lieu le 9 janvier 2015. L'ordre du jour était de « sanctuariser » l'organisation de compétition cycliste sur le territoire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Ainsi, Challenge National Junior et Tour de Bretagne Cycliste auraient lieu alternativement.

Le conseil général s'est engagé à maintenir sa participation aux événements, dans la mesure où les autres partenaires, commune de Jugon et CCAH s'engageaient à reconduire, globalement, l'aide qu'elles apportaient régulièrement (7000 € soit 5000 € pour la CCAH et 2000 € pour la commune).

Le président de la communauté de communes et le maire de Jugon ont pris cet engagement qui reste à valider par les assemblées délibérantes. Reste à répartir la participation de chacun.

Décision :

Le bureau communautaire donne son accord pour reconduire, globalement avec la commune de Jugon, l'aide apportée au comité des fêtes de Jugon-Les-Lacs pour l'organisation de compétitions cyclistes.

Il mandate Monsieur le Président pour travailler, avec la commune de Jugon, à la répartition de l'aide apportée.

7.10) Divers

7-10-1) Frais d'entretien du gymnase de PLENEE-JUGON – année 2014

Il est prévu que la commune de PLENEE-JUGON assure le nettoyage du gymnase et que les charges qui en découlent soient réparties pour moitié entre le collège et la communauté de communes.

Pour l'année 2014, le coût revenant à la charge de la CCAH s'élève à 7 279.50 €.

Il convient de délibérer afin de pouvoir procéder au règlement correspondant.

Décision :

Le bureau communautaire donne son accord pour procéder au règlement des frais d'entretien du gymnase de PLENEE-JUGON pour l'année 2014, pour un montant de 7 279.50 €.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8.2) Aide sociale

8-2-1) Organisation des accueils de loisirs pendant les vacances d'hiver 2015

1) Centre de loisirs :

Public : 3-11 ans.

Période d'ouverture : du lundi 9 au vendredi 20 février 2015

Sites : accueil de loisirs « 123 soleil », 1 A Rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENÉE JUGON

Direction : benjamin TYMEN, les 2 semaines

Programme :

Centre de loisirs : accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas - **Public**

concerné : 3-5 ans et 6-11 ans

Grands jeux, activités manuelles, jeux d'éveil, pâtisserie, ...

2) Stage cap sports vacances : stage de découverte et d'initiation au tennis

public : 6/11 ans

capacité : 12 enfants maximum

lieu : Gymnase de Plénée-JUGON

période : du 16 au 20 février, chaque matin de 9h45 à 1h15

transport aller uniquement assuré

Animateur : benjamin TYMEN

Le matériel (prêt de l'ocs) est fourni par le centre

3) le centre d'accueil jeunesse de Tramain sera exceptionnellement fermé:

4) Tarification :

Les tarifs appliqués sont les tarifs votés lors du conseil communautaire siégeant en date du 10 avril 2009

5) Besoins en personnel ALSH de Plénée :

Direction : Personnel permanent : TYMEN Benjamin

Animateurs : 6 animateurs à temps complet du 9 au 13 février 2015 et 6 animateurs à temps complet du 16 au 20 février 2015

Des animateurs supplémentaires pourront être recrutés en cas d'effectifs élevés ou d'activités qui engendreraient un encadrement supplémentaire.

6) Rémunération :

Les agents seront rémunérés sur les bases d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe 1^{er} échelon (IB 340 IM 321)

Décision :

- **Le bureau communautaire adopte l'organisation ci-dessus pour les accueils de loisirs des vacances d'hiver 2015.**